

Le 3 décembre est la Journée internationale des personnes handicapées proclamée par les Nations Unies (2009-12-03)

Le 3 décembre 2009

FREDERICTON - En 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé que le 3 décembre serait souligné chaque année comme la Journée internationale des personnes handicapées. À l'origine, cette date a été choisie pour marquer l'anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale du Programme d'action mondiale concernant les personnes handicapées. L'objectif du programme est de promouvoir la compréhension des questions d'invalidité et d'accroître la sensibilisation aux bénéfices que la société peut retirer de l'inclusion des personnes handicapées dans chaque aspect de notre vie politique, sociale, économique et culturelle.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées du Nouveau-Brunswick est heureux de célébrer cette journée particulière à l'intention des personnes handicapées partout au monde. Cette année, le thème choisi par les Nations Unies est « Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) pour tous : capacitation des personnes handicapées et de leurs communautés dans le monde entier »

La présidente du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est Michelle Horncastle qui a énoncé aujourd'hui que « Le slogan cette année transmet un message puissant aux communautés autour du monde, c'est-à-dire que les personnes handicapées doivent être intégrées dans tous les domaines de la vie sociale. »

L'ONU et la communauté internationale continuent à œuvrer pour inclure les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie sociale et du développement. Malgré les nombreux engagements qui ont été pris pour faire une place au handicap et aux personnes handicapées dans le développement, le décalage entre politiques et pratique subsiste.

Si l'on veut réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), assurer l'intégration des personnes handicapées dans toutes les activités de développement est une condition *sine qua non*. Le seul moyen de réaliser les OMD est d'inclure les personnes handicapées et leurs proches, qui pourront par la suite bénéficier des initiatives internationales en faveur du développement.

Les efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et à appliquer la Convention sont interdépendants et complémentaires.

Pour marquer la Journée internationale des Nations Unies des personnes handicapées, le Council du Premier ministre a publié leur nouveau rapport

Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées- 2^e étape pendant un événement à Fredericton. Le rapport contient un nombre de réponses jusqu'ici suivant les recommandations du rapport *Stratégie du Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées-La voie vers l'autosuffisance et l'inclusion des personnes handicapées au Nouveau-Brunswick*.

Christyne Allain, qui est la directrice générale du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, a dit que « Le lancement du deuxième rapport d'état sur les recommandations de la Stratégie du Plan d'action assurera que les ministères soient publiquement jugés comptables de mettre en application les changements demandés pour combler les lacunes à pleine citoyenneté et l'autosuffisance pour toutes les personnes handicapées.»

Le rapport circonstancié est accessible en ligne chez www.gnb.ca/conseil. Des détails de la prochaine Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées 2010 ont été également dévoilés pendant le même événement.

2009-12-03

RENSEIGNEMENTS : Christyne Allain, Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées, 506-444-3000.